

Bilan de compétences – Organisation et déroulement

L'engagement dans un Bilan de Compétences est une démarche qui s'étale sur plusieurs semaines et demande une mobilisation importante de la part du bénéficiaire. L'accompagnant d'Adumas Conseil est au côté du bénéficiaire pour le faire avancer dans sa démarche, dans l'analyse de ses compétences, motivations, l'organisation de ses envies professionnelles et l'aide à la formalisation d'un plan d'action pour organiser son nouveau projet.

Suite à la sollicitation du bénéficiaire, un premier rendez-vous est convenu. Pendant ce rendez-vous, le cadre du bilan de compétences est rappelé, la volonté du bénéficiaire de s'y engager est confirmée, l'accompagnant entend ses attentes et besoins et co-définit avec lui les objectifs visés par le bilan.

Selon les objectifs convenus, les rendez-vous qui suivent s'articulent autour de tests, d'échanges, d'ateliers, d'exercices de travaux réflexifs et de jeux afin de faire progresser le bénéficiaire dans sa démarche et de construire son projet.

A chaque fin de rendez-vous, le formateur adresse au bénéficiaire un mail indiquant :

- ses attendus pour la séance qui suit et lui rappelle la date et l'horaire
- lui indique les objectifs du prochain rendez-vous et le nombre d'heures d'accompagnement restantes

Le bénéficiaire s'engage à respecter les jours et horaires indiqués, et auquel cas de prévenir 24h à l'avance au plus tard pour toute demande de changement de créneau.

Contenu / Etapes :

1- Phase préliminaire- Phase 1

- présentation du cadre, confirmation de la volonté du bénéficiaire de réaliser un bilan, définition des attentes, besoins et objectifs du bilan

2- Phase d'investigation- Phase 2

selon les objectifs du bénéficiaire

- test IRMR3 et analyse du test, étude du CV, étude du parcours
- analyse des expériences professionnelles, analyse des motivations, identification des compétences (savoirs, savoir-être, savoir-faire)
- travail sur la connaissance de soi, exploration des valeurs, motivations, aspirations
- élaboration du projet professionnel et étude de sa faisabilité, détermination des évolutions professionnelles possibles, identification des leviers pour actionner le projet professionnel ou le projet de formation

3-Phase conclusive- Phase 3

- formalisation du projet et élaboration d'un plan d'action
- rédaction du document de synthèse du bilan de compétence – uniquement transmis au bénéficiaire

Engagements déontologiques : Adumas conseil respecte les normes, exigences et bonnes pratiques des organismes de formations, et des professionnels de l'accompagnement de personnes :

- respect du consentement de la personne
- neutralité
- confidentialité

Nos intervenant.e.s pratiquent une écoute non orientée tout en gardant une distance et une neutralité

La prestation se déroule sur une durée allant de 6 à 8 semaines par sessions de 2 heures -Les prestations s'effectuent par visio-conférence. Il est demandé au bénéficiaire de disposer d'un ordinateur avec connexion internet. Toute difficulté pour un bénéficiaire quant à la capacité d'aller jusqu'au bout d'un accompagnement doit faire l'objet d'une alerte à son formateur afin que des solutions puissent être envisagées.

